

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération  
n°63-2023  
Point 3.16

### **Point 3.16 de l'ordre du jour (V2)**

#### **Versement d'indemnités et de frais de fonctionnement dans le cadre du projet « EPICcluster » EPICUR-Research**

##### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'Université de Strasbourg assure la gouvernance de l'Alliance EPICUR « European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions », projet d'Université européenne visant à créer un campus européen sans barrières physiques ni administratives permettant aux étudiants et aux personnels de se déplacer librement d'une université à l'autre pour acquérir une large perspective académique interdisciplinaire fortement ancrée dans les valeurs européennes. Elle est cofinancée par l'UE dans le cadre du programme ERASMUS+ et par l'ANR (Agence nationale de la recherche). Elle rassemble 9 partenaires de 7 pays : Unistra et UHA (France), AMU (Poznan, Pologne), AUTH (Thessalonique, Grèce), BOKU (Vienne, Autriche), KIT (Karlsruhe) et ALU-FR (Freiburg) (Allemagne), Uva (Amsterdam, Pays-Bas), SDU (Danemark).

Dans ce cadre, le projet satellite SWAFS (Science with and for Society) porté par le KIT met en œuvre plusieurs actions de recherche. L'Université de Strasbourg porte l'action EPICcluster identifiée pour tester de nouveaux formats de mobilité à destination des jeunes chercheurs.

Pour cela, l'Université de Strasbourg a lancé en décembre 2022 l'appel à projets EPICcluster dans le cadre du Work Package 3 du projet Horizon 2020 SWAFS EPICUR-Research (Grant agreement ID 101016926) coordonné par le KIT. Ce projet est dans sa phase opérationnelle et une demande d'avenant au contrat est en cours pour une prolongation jusqu'à la fin de l'année académique 2023-2024.

Le programme de mobilité EPICcluster est défini dans l'accord de consortium de EPICUR-Research comme une opportunité pour les jeunes chercheurs de l'alliance d'EPICUR de développer les échanges scientifiques et des projets de recherche inter et transdisciplinaire. Vingt jeunes chercheurs des Universités de BOKU, UHA, AUTH, UFR et Strasbourg ont répondu à l'appel à projets avec quatre projets [Energy transit for EU, Seeking a new language, CoCon Tomato, ePIC Nutrients]. Les quatre projets ont été retenus par le jury EPICcluster constitué de représentants académiques de l'Alliance.

Le programme de mobilité EPICLuster prévoit l'accueil de doctorants et de chercheurs et est constitué de la somme :

- D'une indemnité journalière forfaitaire par jour ouvré (repas + hébergement + transport locaux + frais de change éventuels) selon l'Université de destination (ANNEXE) ;
- Des frais de transport depuis l'Université d'origine ;
- Des frais de fonctionnement afférents aux projets seront versés directement aux établissements concernés.

Un tableau de versement est établi avec les porteurs de projet et les établissements participants.

Les indemnités journalières et les frais de transports seront versés par tranches :

- 1<sup>ère</sup> tranche de 40% au démarrage du projet
- 2<sup>e</sup> tranche de 40% sur production d'un bilan intermédiaire
- Tranche finale de 20% sur justificatifs en clôture du projet.

ANNEXE : Grille d'indemnité journalière forfaitaire proposée par les présidents et recteurs des universités EPICUR dans le cadre du projet EPICUR-Research conforme aux grilles de remboursement Horizon 2020 fixées par Décision C(2021) 35 de la Commission Européenne.

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le versement des dépenses susmentionnées dans le cadre de l'appel « EPICLusters » de EPICUR-Research selon les modalités et annexes présentées avec cette délibération.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

#### **Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



## DIRECTIVES BUDGÉTAIRES EPICLUSTER

Les candidats sont invités à soumettre un plan budgétaire décrivant l'utilisation des fonds pour la mobilité et la recherche. Le montant total de la subvention peut être utilisé et réparti entre le groupe selon ses besoins. Des restrictions nationales et locales quant à ce qui peut et ne peut pas être financé peuvent s'appliquer.

Les coûts éligibles dans le cadre du programme EPICLuster sont :

- Allocations de mobilité : indemnités journalières de subsistance, de logement et de déplacement
- Frais associés à l'infrastructure de recherche (par exemple, frais d'accès ou de formation)
- Allocations pour l'intervention d'experts
- Budget de recherche (conception et réalisation)

### ALLOCATIONS DE MOBILITÉ

Les indemnités de mobilité sont divisées en trois catégories : l'indemnité journalière de subsistance, l'indemnité de logement et l'indemnité de déplacement. L'allocation de mobilité choisie suit le cadre prévu dans le modèle de convention de subvention et fixé par la décision C(2021)35 de la Commission européenne.

Les participants à EPICLuster peuvent utiliser des allocations de mobilité pour voyager vers/depuis l'université d'accueil<sup>1</sup> ainsi que pour accéder aux infrastructures de recherche d'autres universités partenaires d'EPICUR-Research.

Une université d'accueil est responsable du paiement de la mobilité et les frais liés à l'hébergement, à la subsistance quotidienne et au voyage sont payés par l'université d'accueil. L'Université d'accueil est également chargée d'offrir l'accès aux espaces de travail et aux fournitures de bureau.

### INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉJOUR ET DE LOGEMENT

L'indemnité journalière de subsistance est forfaitaire et couvre toutes les dépenses, y compris les repas et les transports locaux ainsi que l'assurance maladie. Le forfait pour le logement et l'indemnité journalière de subsistance est prévu par jour de résidence physique. Les participants à l'EPICLuster prévoyant de séjourner physiquement plus de 60 jours dans une université sont invités à rechercher un logement avec le soutien des services de l'établissement d'accueil. Le montant fourni varie selon la destination.

---

<sup>1</sup> L'« Université d'accueil » désigne l'université partenaire d'EPICUR chargée d'héberger (physiquement ou virtuellement) les participants à l'EPICLuster pendant la durée de leur EPICLuster. L'Université d'accueil est responsable de la gestion des fonds EPICLuster conformément au plan budgétaire pré-approuvé EPICLuster.

Cette indemnité ne sera pas versée pour les jours de voyage, les jours de week-end ou les jours fériés officiels locaux. Les coûts excédant ces forfaits ne seront pas couverts et devront être payés par les participants à l'EPICCluster.

Les participants à EPICCluster restent employés par leur établissement d'origine pendant la résidence EPICCluster. La couverture sociale, l'assurance-emploi et l'assurance-maladie professionnelle ne sont pas fournies par l'Université d'accueil.

HOSTING COUNTRY	Daily subsistence allowance	Accommodation
Austria	102 €	126 €
Denmark	124 €	158 €
France	102 €	166 €
Germany	97 €	119 €
Greece	82 €	107 €
Netherlands	103 €	133 €
Poland	67 €	103 €

#### ALLOCATIONS DE VOYAGE

Les frais de voyage couvriront les voyages longue distance entre les pays. Les frais de transport locaux, tant dans le pays d'accueil que dans le pays de résidence, doivent être payés avec l'indemnité journalière de subsistance. Les distances de déplacement doivent être calculées à l'aide du calculateur de distance approuvé par la décision C(2021)352.

TRAVEL	€
Between 10 and 99 KM:	23
Between 100 and 499 KM:	180
Between 500 and 1999 KM:	275
Between 2000 and 2999 KM:	360
Between 3000 and 3999 KM:	530
Between 4000 and 7999 KM:	820
8000 KM or more:	1500



### **IMPLICATION DES EXPERTS**

Des professionnels non-EPICUR peuvent être invités à participer à un EPICluster et partager leur expertise avec les participants. Les fonds EPICluster peuvent couvrir les frais d'implication avec une indemnité forfaitaire de logement de 100 € par nuit et une indemnité journalière de subsistance de 92 € par jour. Les frais de voyage suivent les règles susmentionnées pour les participants EPICluster.

### **FRAIS HONORAIRES DU MENTOR**

Les mentors perçoivent des honoraires individuels de 2 000 € (brut). Ces frais sont pré-remplis dans le plan budgétaire et font partie du montant total offert pendant la résidence.

### **JOURNÉES SCIENTIFIQUES OUVERTES**

Une partie du budget global (10 000 €) est réservée aux activités des *Open Science Days*.

Traduction du document original EPICUR le 30 06 2023.